

## **Solidarité avec Eli Domota**

Une nouvelle fois le syndicalisme de luttés se retrouve au tribunal. Cette fois, il s'agit du procès en appel d'Eli Domota, le 18 décembre prochain.

Le 31mai, il a été condamné pour « violence en réunion », alors même que la victime présumée avait retiré sa plainte ! Ce plaignant était un cadre dirigeant d'une entreprise dont le propriétaire est président du MEDEF de Guadeloupe.

L'Etat et le patronat poursuivent la criminalisation de l'action syndicale. Ils veulent nous terroriser pour mieux faire passer leurs lois et décisions réactionnaires.

L'Union syndicale Solidaires, comme elle l'a déjà fait à de nombreuses reprises, réaffirme son soutien au secrétaire général de l'UGTG, et plus largement à toutes et tous les syndicalistes de Guadeloupe confrontés.es à l'Etat colonial et au patronat.

Dans le cadre de ce procès honteux : pas de condamnation, respect des libertés syndicales !

Pour l'Union syndicale Solidaires :

*Verveine Angeli*

*Christian Mahieux*